

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 07394

Numéro SIREN : 833 466 345

Nom ou dénomination : AB Institut

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2021 sous le numéro de dépôt A2021/036507

AB Institut
(ci-après dénommée "*la Société*")

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : LYON (69004)
55 GRANDE RUE DE LA CROIX ROUSSE

833 466 345 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Et le vingt-quatre septembre,
A quinze heures trente,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président, conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par Madame Marie BERGERON, Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par l'ensemble des associés présents.

Il résulte de cette feuille de présence que 2 associés représentant 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social, sont présents.

Madame Marie BERGERON constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de cinquante et un pour cent plus une action formant le capital social.

Madame Marie BERGERON dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport du Président,
- ainsi que tous les autres documents prévus par la loi et les règlements.

Puis elle précise que tous les documents et renseignements visés par les dispositions légales et statutaires ont été tenus à la disposition des associés dans les conditions et délais fixés par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Madame Marie BERGERON rappelle que les associés sont réunis en assemblée générale afin de délibérer sur les questions propres à l'ordre du jour, tel qu'il a été déterminé par le Président, aucune modification n'ayant été demandée par les associés :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Monsieur Nicolas TRIPODI en qualité de Directeur Général de la Société.
- Pouvoirs pour formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Madame Marie BERGERON déclare ensuite la discussion ouverte et donne la parole aux associés.

La discussion s'engage.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Madame Marie BERGERON met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément à l'article 15-B-1°) des statuts de la Société, décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée et à compter rétroactivement du 1er septembre 2021 :

- Monsieur **Nicolas TRIPODI**, né le 22 janvier 1981 à VALENCE (Drôme), de nationalité française, demeurant à MORANCE (69480), 278 chemin de la Radissonne.

Monsieur Nicolas TRIPODI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et ce en vertu de l'article 15 des statuts de la Société

Monsieur Nicolas TRIPODI déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le nouveau Directeur Général.

Madame Marie BERGERON

Monsieur Nicolas TRIPODI ¹

¹ Inscrire la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général"